



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Prets bonifiés

Question écrite n° 10898

### Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la baisse des taux des prêts bonifiés. En effet, depuis l'annonce de cette mesure, la date d'application, ainsi que les modalités, ne sont toujours pas connues à ce jour, fait dommageable au monde agricole qui se trouve ainsi dans l'expectative. Les agriculteurs de Haute-Savoie, en relation avec les banques concernées, s'inquiètent, en effet, du devenir de l'abondement accepté par les pouvoirs publics, qui a permis à la Haute-Savoie de bénéficier d'un plus anciens taux pour 3,5 millions en prêt spécial modernisation, et de 2 millions en prêt moyen terme spécial. Ils souhaiteraient, en effet, bénéficier de la baisse annoncée, étant entendu que si le bénéfice de cet abondement ne leur était pas accordé, le déblocage de leur dossier ne pourrait et ne devrait intervenir qu'au cours du deuxième trimestre 1994 dans le meilleur des cas, alors qu'il aurait pu se faire dès le mois de décembre. Aussi il lui demande de bien vouloir débloquer une telle situation dommageable aux agriculteurs hauts-savoyards.

### Texte de la réponse

Les décisions prises par le Premier ministre lors de la conférence agricole du 15 novembre 1993 comportaient divers aménagements des conditions d'attribution des prêts bonifiés agricoles, en particulier la baisse d'un point en moyenne du taux de ces prêts. L'arrêté interministeriel du 31 décembre 1993, publié au Journal officiel du 4 janvier 1994, a permis l'application de cette décision à l'ensemble des prêts bonifiés mis en place depuis cette date, y compris les prêts dont l'autorisation de financement a été délivrée par les directions départementales de l'agriculture et de la forêt en 1993 et dont la réalisation est intervenue au 1er trimestre de 1994.

### Données clés

**Auteur :** [M. Birraux Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10898

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 février 1994, page 557

**Réponse publiée le :** 2 mai 1994, page 2170